

**DOSSIER :**

**Conférence mondiale climat**

# **Notre écologie politique**

**Métropoles et collectivités  
territoriales**

**Le grand chambardement**

*À l'heure grecque,  
2 voies pour l'Europe*

*« Le fil intérieur »  
Entretien avec Hervé Télémaque*

N° CPPAP : 0117G92600

# **CONTRE**

# **TEMPS**

Nouvelle série  
**N°26**

**SYLÉPSE** EDITIONS dt

LA PROSTITUTION



# La prostitution, un système de violence à abolir

Geneviève Duché, Huayra Llanque, Sabine Reynosa\*

LA PROSTITUTION APPARAÎT SOUS DES DÉNOMINATIONS DIFFÉRENTES selon les formes et les lieux : *escorting*, prostitution de rue, prostitution organisée en marge de grands événements sportifs, dans le cadre de salons de massages, de bars à hôtesse, ou de clubs échangistes... les déclinaisons sont multiples. Ces différents visages pourraient laisser croire en une multitude de fonctionnements distincts, y compris de type « occasionnel ». Pourtant, il est toujours question de la même violence, la chosification de l'autre, et du même système, le système prostitutionnel « de domination sur les sexes, les corps et donc sur les êtres humains »<sup>1/</sup>. Ce système met en relation des clients, presque toujours des hommes, avec des personnes vulnérables, majoritairement des femmes, par l'intermédiaire, très souvent, de proxénètes qui organisent ce marché.

Les acheteurs de l'usage du corps de la personne prostituée et les proxénètes sont des prostitueurs. Certains gérants d'hôtels, de clubs ou de salons de massages, chauffeurs de taxis, gestionnaires de sites web, ou organisateurs de « parties fines » tirent profit de la prostitution d'autrui ; parfois des compagnons violents deviennent à leur tour proxénètes. Le système prostitutionnel fonctionne avec un ensemble d'autres acteurs liés au crime organisé : des recruteurs, des passeurs, des organisateurs de la traite, des trafiquants. L'industrie du sexe au sens large comprend en plus la pornographie, les sex shops etc.

La prostitution est très rentable pour les proxénètes et les trafiquants. Une personne prostituée rapporterait entre 100 000 et 150 000 euros par an aux trafiquants en Europe.<sup>2/</sup> Avec des risques relativement faibles<sup>3/</sup>, moyennant peu d'investissement, le corps d'une même femme peut être exploité plusieurs fois. S'il est très difficile à évaluer, le chiffre d'affaires mondial engendré par la prostitution est considérable. En 2000 il se serait élevé à 60 milliards

\* Geneviève Duché est Présidente de l'Amicale du Nid. Huayra Llanque est membre de la Commission Genre d'Attac France. Sabine Reynosa est membre de la Fédération CGT des sociétés d'études.

<sup>1/</sup> Définition de Marie-Victoire Louis, juriste, politologue française.

<sup>2/</sup> D'après les chiffres d'Europol.

<sup>3/</sup> Par exemple, en France, la moyenne des condamnations pour proxénétisme sur des personnes majeures, sans actes de tortures ou de barbarie, est de 6 mois de prison et 700 €, tandis que pour proxénétisme simple, la loi autorise des sanctions allant jusqu'à 7 ans et 150 000 € d'amende. Fondation Scelles, *Exploitation sexuelle, Prostitution et crime organisé*, Economica, 2012.

## LA PROSTITUTION

d'euros selon Sabine Dusch, mais des estimations plus récentes viendraient surpasser ce chiffre<sup>4/</sup>.

### **La prostitution est un système de violence**

Ce système est le produit d'une double domination, celle des hommes sur les femmes, et celle par l'argent. Au cœur du système, il y a la violence subie dans « *la passe* » : des orifices, un corps entier offerts au bon plaisir du client qui paie pour faire ce qu'il veut. Quels que soient les conditions, les lieux, le vécu des personnes prostituées, chaque fois se rejoue un supposé échange qui n'en est pas un, un rapport où tout est faussé. C'est cette « *passe* » qui constitue une violence extrême, celle d'actes sexuels en l'absence de désir. Les pénétrations vaginales, annales, ou buccales, actes sexuels non désirés, répétés plusieurs fois par jour ou par nuit, sont extrêmement destructeurs, à l'origine d'importantes blessures, et ont des conséquences graves sur la santé physique et psychologique des personnes prostituées.

« *Plus de 30 000 rapports sexuels dont je ne voulais pas, que je refusais de tout mon corps. 30 000 fois la sensation d'être niée, réduite à néant...* ». Rosen Hicher, ancienne prostituée, militante du mouvement Abolition 2012.

Le récent procès dit « *du Carlton de Lille* » a révélé à nouveau combien la brutalité et la marchandisation sont présentes dans le système prostitutionnel dans lequel les personnes sont assujetties et chosifiées, traitées de « *valise* », de « *paquet* », ou encore de « *matériel* », et violées.

« *Moi qui ai vécu la prostitution, je l'ai ressentie comme un viol, ou plutôt des viols incessants ; comme la destruction et l'anéantissement d'une partie vivante de moi-même.* » Laurence Noëlle<sup>5/</sup>, survivante de la prostitution.

### **Une violence intrinsèque accompagnée et précédée de toutes sortes de violences**

Pendant la prostitution, s'ajoutent la stigmatisation, les menaces, les injures, les vols, les agressions physiques, les viols, commis par les *clients*, les proxénètes, les passants, et parfois la police, qui soumettent les personnes à un stress constant et les exposent à des risques répétés. De plus, les proxénètes infligent des traitements extrêmement violents et dégradants aux personnes « *recrutées* », qui subissent dans certains cas de véritables parcours de « *dressage* » destinés à les « *casser* » et les asservir. Après avoir été escroquées ou enlevées, les

<sup>4/</sup> S. Dusch, *Le trafic d'êtres humains*, Presses Universitaires de France, 2002 ; R. Poulin, *La Mondialisation des Industries du Sexe*, IMAGO, 2007. Si l'enjeu est important, les données chiffrées varient

selon les définitions, les modes de calcul, au vu du peu de données officielles.

<sup>5/</sup> L. Noëlle, *Renaitre de ses hontes*, Le passeur, 2013.

victimes subissent des viols, des viols en réunion, ou encore des tortures, des agressions physiques, auxquels s'ajoute tout un arsenal de pratiques telles que les menaces, le chantage, la confiscation des papiers... Le but est de mater toute résistance par la peur et l'anéantissement de l'estime de soi afin de faciliter l'exploitation du corps de ces personnes.

L'analyse des processus d'entrée dans la prostitution montre que ceux-ci ne sont pas le fruit du hasard<sup>6/</sup>. Ils sont constitués par les violences de toutes sortes subies dans l'enfance et l'adolescence, qui traumatisent et fragilisent. Carences affectives, maltraitance, abandons, violences physiques et psychologiques, homophobie, racisme, violences sexuelles et incestes portent atteinte à l'estime de soi. S'y ajoutent la pauvreté et la précarité des femmes et des jeunes : le besoin d'argent pour soi ou ses proches est souvent un facteur déclenchant. L'usage de drogues l'est aussi souvent. Les personnes vulnérables, isolées, sont la proie des agresseurs proxénètes et *clients* qui savent les repérer.

Pour les personnes prostituées, les conséquences de la prostitution sont multiples : précarité, rupture du lien social et des conséquences très lourdes sur la santé, sous tous ses aspects.

### États de santé alarmants

Dans son projet de rapport sur la prostitution et ses conséquences<sup>7/</sup>, le Parlement européen écrit : « *Les problèmes courants de santé psychologique des prostituées comprennent dépression, tentatives de suicide, crises de panique, syndrome de stress psycho-traumatique<sup>8/</sup>, troubles du sommeil, migraines, etc.* » On sait par ailleurs que leur taux de mortalité est plus élevé que la moyenne ainsi que le risque de mort par homicide.

Soumises à des effractions corporelles répétées et régulières, et à une instrumentalisation extrême du corps, les personnes prostituées développent des mécanismes de défense, parmi lesquels la *dissociation psychique*, qui aboutit à un véritable clivage entre la personne privée et la personne en situation de prostitution. Judith Trinquart, médecin dont les travaux portent sur l'ensemble de ces mécanismes, indique : « *Le fait de subir ces rapports sexuels de manière répétitive et non désirée entraîne une dissociation psychique afin de pouvoir départager les deux univers de la personne* ». <sup>9/</sup> Cette dissociation constitue « *l'aspect psychique de la décorporalisation* », et se répercute sur le plan

<sup>6/</sup> De nombreuses études existent aujourd'hui et notamment dans les associations qui accompagnent les personnes prostituées vers l'insertion sociale et professionnelle.

<sup>7/</sup> M. Carlshamre, *Projet de rapport sur la prostitution et ses conséquences sur la santé des femmes dans les États membres* (2007/2263), Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Rapport finalement repoussé.

<sup>8/</sup> Voir l'étude de Melissa Farley (EU) et les travaux de Muriel Salmons, médecin (France).

<sup>9/</sup> J. Trinquart, « Conséquences psychiques et physiques de la prostitution », 2002. [https://france.attac.org/archives/spip.php?page=article&id\\_article=1232](https://france.attac.org/archives/spip.php?page=article&id_article=1232).

## LA PROSTITUTION

physique. Les parties sexuelles deviennent insensibles : une manière pour les personnes prostituées de survivre aux douleurs insoutenables. L'hypoesthésie des parties génitales s'étend peu à peu au reste du corps, jusqu'à l'anesthésie de l'ensemble du corps. « *Le résultat final est la perte de l'investissement plein et entier de son propre corps, avec pour conséquences la perte du soin de son corps et de sa santé* »<sup>10/</sup>. Ce phénomène complique l'accès aux soins, déjà difficile pour les personnes précarisées.

Les personnes en situation de prostitution rencontrent des problèmes d'ordre infectieux, d'ordre dermatologique, d'ordre gynécologique, des maladies et infections sexuellement transmissibles, des cancers tardivement décelés. Elles présentent des traces de coups, lésions, fractures, hématomes, hémorragies. Le témoignage d'un gynécologue hospitalier qui a examiné de nombreuses femmes victimes de réseaux criminels décrit : « *Les lésions constatées chez*



<sup>10/</sup> D'après Chantal Jouanno et Jean-Pierre Godoy, leur grande vulnérabilité sanitaire est caractérisée par « *un état de santé globalement très préoccupant et un recours aux soins largement*

*insuffisant* ». Rapport d'information sur la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées des parlementaires, Sénat, Octobre 2013.

*ces femmes sont des cicatrices (...) consécutives au fait d'avoir été attachées, traînées, griffées, ainsi que des arrachages de cheveux et des brûlures de cigarette. Au niveau vulvo-vaginal, l'examen trouve des vulves très déformées, et parfois des vagins cicatriciels durs et très douloureux, notamment dans la partie haute du vagin où il existe parfois des cicatrices rétractiles en diminuant nettement la longueur ».*<sup>11/</sup>

Par ailleurs, la consommation d'alcool et de drogue – servant d'échappatoire à la douleur et aux violences – entraîne des problèmes d'addiction et de toxicomanie importants.

Parce que la prostitution n'est pas « une sexualité », mais une violence, les conséquences de la situation prostitutionnelle impliquent une approche spécifique en matière de soin, bien au-delà de la simple prévention des maladies sexuellement transmissibles. L'OMS considère en particulier que la santé sexuelle « ne consiste pas uniquement en l'absence de maladies, de dysfonctions ou d'infirmités », mais nécessite « la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui apportent du plaisir en toute sécurité et sans contraintes, discrimination ou violence ».

Le système prostitutionnel est révélateur d'une criante violence sociale. Quel type de société peut permettre que perdurent de telles atteintes à la dignité humaine ? Quelles logiques agissent lorsqu'une société se focalise sur les « droits » des « clients » plutôt que sur ceux des victimes ?

## Un système de violence de genre

Le système prostitutionnel constitue une violence de genre : c'est un type de contrôle et d'usage du corps des femmes, un des piliers du patriarcat. Et si on en parle comme du métier le plus vieux du monde c'est que l'on considère que les femmes sont « naturellement » assignées au plaisir masculin. En effet, si la prostitution d'hommes est en augmentation, la majorité des personnes prostituées sont des femmes (adultes, adolescentes ou enfants), et la quasi-totalité des clients sont des hommes. Un groupe de femmes et d'hommes est ainsi dédié à répondre aux désirs sexuels de certains hommes<sup>12/</sup>.

La domination masculine est encore partout profondément présente, véhiculant une conception des rôles sociaux hiérarchisés et répartis en fonction du sexe, ainsi qu'une sexualité pensée en faveur des hommes. Leur pulsion

<sup>11/</sup> Voir l'article des médecins « Ce sont les acheteurs de sexe qu'il faut pénaliser », *Le Monde*, 12.11.2013.

<sup>12/</sup> Parmi les 20 à 40 millions de personnes prostituées dans le monde, 80 % sont des femmes ou

des filles. Les trois quarts ont entre 13 et 25 ans. Au moins 2 millions d'enfants, filles et garçons, sont exploités sexuellement d'après la Fondation Scelles.

sexuelle est considérée comme irrépressible, ils seraient donc dans la nécessité, contrairement aux femmes, d'assouvir leurs besoins sexuels à tout prix. Sans aucune justification biologique, cette conception machiste, et quasiment « *santitaire* » de la sexualité fait l'impasse sur la rencontre, le plaisir partagé ou les désirs échangés. Elle réduit l'humanité à des « *besoins* » mécaniques et figés. Pourtant, la sexualité n'est ni un droit ni une obligation. Elle est une liberté et un épanouissement pour beaucoup. En l'absence de désir, le sexe devient violence.

De tout temps la prostitution a été générée par une inégalité de genre. Les inégalités perdurent dans toutes les régions du monde, et rendent les femmes plus vulnérables face aux crises économiques, aux conflits – au Sud comme au Nord. Par conséquent, elles sont susceptibles de devenir des proies pour les réseaux de traite et les proxénètes, ou d'avoir recours à la prostitution pour survivre.

Le combat contre la prostitution est un combat féministe en tant que combat pour l'égalité et la déconstruction de toute forme de domination. Il est mené aussi par des hommes tels que les membres du groupe « Zéromacho »<sup>13/</sup> en France.

Largelement encore impensée, parfois revendiquée, acceptée par la société patriarcale et articulée au développement de l'idéologie libérale et au capitalisme, la prostitution se banalise partout, touche les plus vulnérables, prend la forme d'un esclavage mondialisé.

### **Le système prostitutionnel mondialisé**

La prostitution se développe partout : dans les pays pauvres, la demande de corps est autant locale qu'étrangère. Mais historiquement, et notamment dans la période contemporaine, les dominations colonialiste et néo-colonialiste sont venues s'ajouter à la violence de genre pour renforcer le système prostitutionnel et le mondialiser.

Dans la plupart des pays d'Europe, le goût des prostitueurs pour l'exotisme et la domination est à l'origine d'une exploitation insoutenable. Les personnes prostituées sont majoritairement des étrangères, ou issues de minorités ethniques. Ainsi, en Allemagne – pays *réglementariste* –, sur 400 000 personnes prostituées, 360 000 seraient immigrées, et aux Pays-Bas les deux tiers des personnes prostituées sont étrangères.

Tandis que l'Union européenne demande aux pays membres de comptabiliser dans leur PIB le « *commerce du sexe* », les organismes internationaux encouragent les pays pauvres à développer le tourisme. Les États sont ainsi indirectement incités à développer cette activité, susceptible de baisser déficits et *ratio* de dette publique. Sur près d'un milliard de touristes

internationaux en 2012, 10 % ont choisi délibérément leur destination vacancière en fonction de l'offre

<sup>13/</sup> Zeromacho, Des hommes contre la prostitution et pour l'égalité, <https://zeromacho.wordpress.com>.

sexuelle locale, hétéro ou homo. Ainsi, la Thaïlande qui attire chaque année de nombreux visiteurs est la principale destination de tourisme sexuel, avec deux millions de personnes prostituées. Le développement du tourisme – équivalent à 7 % du PIB<sup>14/</sup> – y est largement encouragé.

« *Allez là où les gens ont faim. Choisissez un pays pauvre, allez chercher des femmes dans des régions dévastées par la famine. Elles vous adoreront. Elles prendront soin de vous... et pour tellement peu d'argent, juste de quoi manger un repas de plus* ». Un client-prostituteur<sup>15/</sup>.

La « *traite des êtres humains* »<sup>16/</sup> à des fins d'exploitation sexuelle est la conséquence de l'existence de la prostitution. Le nombre de prostituées-acheteurs, si important partout, attire les trafiquants qui organisent le marché. 79 % des victimes de cette « *traite* » le sont à des fins d'exploitation sexuelle. Et parmi elles, 48 % sont mineures de moins de 18 ans. L'ONU estime qu'il y a eu pendant la décennie 1990 plus de personnes achetées, vendues et transportées à des fins d'exploitation sexuelle que de victimes de l'esclavage en 400 ans de traite. Les femmes sont déplacées selon deux grands mouvements. D'une part des campagnes vers les villes ; et d'autre part à l'échelle mondiale, depuis des pays où la situation économique est plus difficile, ou qui sont situés dans des zones de conflit, vers des pays plus riches ou plus stables. Se constituent des chaînes de migration, dont une part importante vers les pays occidentaux. La traite a explosé au cours des trente dernières années, suite aux transformations géopolitiques, dont la dislocation de l'Union soviétique et de la Yougoslavie (nombreuses sont les victimes roumaines, bulgares, ukrainiennes etc.). L'Afrique subsaharienne est particulièrement touchée par cette traite des êtres humains. Le Nigeria est à la fois pays de destination et pays source : 10 000 Nigérianes<sup>17/</sup> victimes de trafic chaque année se retrouvent sur les trottoirs des villes d'Europe occidentale, mais aussi au Moyen-Orient, ou dans des pays d'Afrique, comme au Mali.

Ainsi, le système prostitutionnel trouve parfaitement sa place dans le système néolibéral, qui exploite les inégalités au détriment des plus vulnérables. Son expansion est d'ailleurs facilitée par la déréglementation de la finance,

<sup>14/</sup> Fondation Scelles, 2012

<sup>15/</sup> Cité par Victor Malarek, *Les prostituées*, Éditeur M, 2009.

<sup>16/</sup> D'après la Convention (de Palerme) des Nations unies contre la criminalité organisée, la Traite des Êtres Humains désigne « *le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou de situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements et d'avantages pour obtenir le consentement d'une*

*personne [...] aux fins d'exploitation* ». Cette exploitation comprenant l'« *exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, la servitude ou le prélèvement d'organes* ». L'OIT estime à près de 22 millions de personnes dont environ 5,5 millions d'enfants, le nombre de victimes de travail forcé, dont l'exploitation sexuelle.

<sup>17/</sup> D'après la Fondation Scelles et l'agence nigériane National Agency for the Prohibition of Trafficking in Persons (NAPTIP), <http://www.naptip.gov.ng>.

l'existence des paradis fiscaux, le secret bancaire qui favorisent le blanchiment d'argent et l'essor du crime organisé. Au Nord comme au Sud, le poids de la dette aggrave les inégalités. Les mesures imposées par le FMI conduisent à réduire les investissements publics dans des secteurs tels que la santé et l'éducation. Les femmes en sont particulièrement les victimes. De plus, les rapports sociaux de sexe sont violents et les droits des femmes insuffisants pour les protéger des violences sexistes et sexuelles : viol, mariage forcé, excision, lapidation... Partout des femmes quittent leur famille pour fuir ces maltraitances. Nombre d'entre elles sont directement vendues par leur famille ou poussées à migrer pour survivre. Aux violences subies par les femmes dans leur pays succèdent celles des politiques migratoires européennes, qui stigmatisent et criminalisent les migrant-es.

Parallèlement, l'idéologie libérale qui valorise la réussite individuelle, tend à gommer les rapports de domination sous-jacents. Les défenseurs du « *libre-choix des femmes à se prostituer* » omettent ainsi ce contexte économique et social. Pourtant, parmi les personnes prostituées, les minorités ethniques – dont les Roms en Europe –, les jeunes, les précaires sont sur-représentés. La prostitution n'est pas un choix mais une absence de choix.

### **Des régimes juridiques différents**

Les pays gèrent différemment la prostitution, selon des conceptions distinctes du système prostitutionnel.

**Le prohibitionnisme** est l'interdiction de la prostitution. On trouve ce régime dans les pays marqués par l'influence de la religion et le puritanisme. Les personnes prostituées y sont stigmatisées comme des femmes légères qui aiment le sexe et l'argent et qui attirent les hommes. Ces derniers doivent éviter le piège, ne pas se laisser aller à la tentation. Ainsi personnes prostituées et *clients* sont sanctionnés formellement. En pratique ce sont surtout les prostituées qui sont poursuivies. Le résultat est une violente stigmatisation des personnes prostituées et une absence d'aide et d'accompagnement organisés.

**Le réglementarisme** s'embarrasse beaucoup moins de morale, c'est un régime qui se veut pragmatique, considérant que même si la prostitution est néfaste, elle est nécessaire (à qui ?), elle existera toujours (pourquoi ?) et qu'il est donc préférable de l'encadrer.

Le *réglementarisme* a été créé, mis en place et appliqué par la France tout au long du 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la moitié du 20<sup>e</sup> siècle<sup>18/</sup>. Actuellement les pays réglementaristes légitiment la prostitution comme une activité économique. Aux Pays-Bas, le terme de maison de tolérance est remplacé par celui de maison de prostitution, celle-ci conservant tout de même un statut ambigu.

Elle est à la fois considérée comme une activité licite, qui peut donner lieu à création d'entreprise, et comme une activité à contrôler. En Allemagne aussi, les personnes prostituées doivent s'inscrire sur un fichier spécial. L'activité prostitutionnelle apporte de tels revenus aux prostitueurs-entrepreneurs et aux pays réglementaristes (tourisme, impôts) que sont autorisées et encouragées des formes d'offre des corps sur le même mode que n'importe quelle marchandise : supermarché du sexe avec prix cassés pour attirer le chaland, organisation massive lors d'évènements sportifs, installation d'horodateurs spéciaux pour station dans la rue des prostituées (Hambourg), *drive-in* du sexe (Zurich). Ce régime qui ne tient pas compte de la violence intrinsèque qu'est la prostitution et qui affichait l'objectif de réduction des violences est au contraire le moyen de massifier la traite et l'assujettissement. C'est pour cela qu'apparaissent d'autres positions pro-prostitution.

D'une part, **le professionnalisme** qui transforme la prostitution en un métier comme un autre avec inscription possible dans les registres du commerce ou de l'artisanat, ce qui supposerait la définition d'une formation, avec des compétences à enseigner.

D'autre part, **une position anti-abolitionniste difficile à définir**, réclamant, sans pour autant considérer leur activité comme un métier, des droits pour les personnes prostituées, notamment l'accès aux services sociaux et de santé. C'est oublier que les citoyen-nes, en France, ont déjà les mêmes droits, prostitué-es ou pas. Certes, les personnes vulnérables et précarisées ont des difficultés à y accéder<sup>19/</sup>, c'est pour cela que des associations accompagnent ces personnes quand elles le souhaitent. Mais cette position a en commun avec le professionnalisme de dénier la violence intrinsèque qu'est la prostitution, de vouloir réduire la répression du proxénétisme – les compagnons proxénètes pourraient agir à leur guise, les hôteliers louer leurs chambres sans risques – et d'ancrer dans les représentations qu'il y a deux prostitutions<sup>20/</sup>. L'une qui serait une activité « libre, choisie » ou l'effet d'une pauvreté ou précarité qu'on ne peut supprimer, et l'autre qui serait « forcée », tout en niant la gravité et l'importance numérique de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

## La prostitution, un « travail comme un autre » ?

Sous couvert de modernité et de liberté, ces conceptions renvoient aux temps où l'exploitation ne connaissait pas de limites. Admettre la prostitution

<sup>18/</sup> Le Dr Alexandre Parent-Duchâtelet a été le promoteur de ce système. Chantre de l'hygiénisme, il considérait la prostitution comme un réseau d'égout et l'éjaculation comme une vidange organique. Son ouvrage monumental, intitulé *De la Prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'admi-*

*nistration* est paru de façon posthume en 1836.

<sup>19/</sup> L'accès aux droits est encore plus difficile pour les personnes migrantes, victimes ou pas de trafics et qui n'ont pas d'autorisation de séjour.

<sup>20/</sup> Objet de débats et confrontation pas seulement sémantiques au niveau international : ONU et UE.

## LA PROSTITUTION

dans le champ du travail, c'est détruire le cadre légal et conceptuel construit historiquement autour du travail, c'est faire fi des normes sociales qui définissent et encadrent le *travail décent*, c'est renoncer au lien entre métier, identité professionnelle, formation, qualification, perspectives d'évolution et de promotion.

Le contrat de travail établit les termes d'un échange : force de travail physique et intellectuelle contre salaire. Rapport inégal, certes. Mais le Code du Travail pose des limites à ce rapport de subordination, qui n'équivaut pas à soumission totale. Il protège l'intimité et garantit des droits.

Ainsi, la législation sur la santé au travail fait-elle obligation à l'employeur de préserver le bien-être des salarié-es dans l'entreprise. Ainsi, la législation sur le harcèlement sexuel interdit-elle d'imposer tout rapport de force marchand dans la sexualité, que ce soit en échange de travail, logement, promotion ou tout autre avantage. La personne visée est reconnue victime, ce qui n'a plus lieu d'être dans la prostitution légalisée.

Autant de dispositions foncièrement antinomiques avec l'activité prostitutionnelle...

Faire de la prostitution un métier reviendrait à instaurer une zone de non-droit, et aboutirait à l'inclure dans « *l'offre raisonnable* » proposée, voire imposée, aux personnes privées d'emploi. La disponibilité sexuelle deviendrait alors une extension du champ de compétence des salarié-es. La menace pèse ainsi sur toutes les femmes et concerne les salarié-es en général, puisque toutes les normes sont tirées vers le bas.

Faire d'une activité sous contrainte un « *travail libre* » n'est pas nouveau. Suite à l'abolition de l'esclavage, les anciens propriétaires ont eu, eux aussi, leur stratégie « *légal* » : par des manœuvres dolosives, ils faisaient signer des contrats à une main-d'œuvre bon marché, souvent achetée sur les marchés aux esclaves d'Afrique !

**L'abolitionnisme** est le seul régime fondé sur un texte : la Convention des Nations unies du 2 décembre 1949 « *pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* »<sup>21/</sup>. Elle est entrée en vigueur le 25 juillet 1951. Commençait, alors, l'ère de l'abolitionnisme en matière de prostitution, un régime bien peu connu dans son sens et sa portée même dans les pays qui l'ont adopté. Le terme d'*abolition* ferait référence à la suppression de tout règlement obligeant les prostituées à se faire connaître et à s'inscrire sur des listes. Il s'agit bien de la remise en question de tout *réglementarisme*. Mais on ne peut réduire l'abolitionnisme à une simple suppression de règlements et de fichiers. Dès le préambule, l'intention est claire : « *considérant que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et*

<sup>21/</sup> Le texte a été progressivement ratifié par les États, 81 aujourd'hui.

*la valeur de la personne humaine... »*. Par ailleurs, cette convention demande

aux États signataires d'incriminer le fait d'embaucher, d'entraîner ou de détourner autrui en vue de la prostitution ou d'exploiter la prostitution d'autrui même si cette personne est consentante (article 1) et de sanctionner le proxénétisme hôtelier (article 2). L'Article 16 indique les voies pour réduire la prostitution : prévenir la prostitution et insérer socialement les victimes. La prostitution ne pouvant être un métier il faut aider les victimes de la prostitution et les accompagner vers des alternatives. On est à l'opposé du *réglementarisme*. La convention de 1949 considère que la personne prostituée est une victime et qu'il est hors de question de la ficher, de la marquer comme être à part. La personne victime ne peut être considérée comme délinquante ou potentiellement délinquante par ce qui la fait victime. L'*abolitionnisme* s'oppose donc aussi au *prohibitionnisme*<sup>22/</sup>.

Concrètement l'*abolitionnisme* est diversement appliqué dans les pays qui l'ont choisi, avec plus ou moins de vigueur, de cohérence et parfois le choix de ce régime est même oublié<sup>23/</sup>.

La France a ratifié la Convention internationale seulement en 1960 et a publié la même année deux ordonnances. L'une des ordonnances concerne la répression du proxénétisme, l'autre la prévention dans le domaine de la santé et de l'insertion. Le volet social de la prostitution est du ressort de l'État. L'ordonnance prévoyait que des Services de Prévention et de Réadaptation Sociale (SPRS) soient créés dans chaque département. Seuls quelques SPRS l'ont été. L'État s'est en fait déchargé des actions concernant la prostitution sur les associations qu'il subventionne ou qu'il finance dans le cadre d'une délégation de service public.

Depuis 1946 le racolage actif a toujours été sanctionné, tandis que le délit de racolage passif, supprimé depuis 1993, a été rétabli en 2003 par la loi pour la sécurité intérieure (LSI). Ainsi il existe un délit lié à la situation de prostitution qui considère les personnes prostituées comme des délinquantes, sans reconnaître leur situation de victime. Ceci est contradictoire avec la position abolitionniste.

Mais vouloir réduire la prostitution sans intervenir sur la demande est inefficace. La Suède a voté une loi en 1999<sup>24/</sup> qui pénalise l'achat d'un acte sexuel. Isolées au départ puis suivi-es par quelques pays du nord de l'Europe<sup>25/</sup>, les législateur-trices de ce pays ont compris qu'on ne pouvait lutter contre la prostitution sans s'attaquer à sa source, les prostitueurs-clients. Le fait que cela

<sup>22/</sup> On ne peut présenter l'abolitionnisme sans évoquer l'action déterminante de Josephine Butler et sa lutte contre la prostitution à partir de son refus des lois hygiénistes que l'Angleterre du 19<sup>e</sup> siècle voulait mettre en place. Voir l'ouvrage de Frédéric Regard, *Féminisme et prostitution dans l'Angleterre du 19<sup>e</sup> siècle, la croisade de Josephine Butler*, ENS Éditions, 2013.

<sup>23/</sup> En Belgique par exemple, pays abolitionniste

où sont tolérés maisons closes et clubs de prostitution. Même situation à Chypre.

<sup>24/</sup> La loi de 1999 prévoit des amendes dont le montant est proportionnel au revenu des clients. En 2011, la loi a encore été durcie : les condamnations peuvent aller jusqu'à un an de prison. Mais aucun client n'a encore été incarcéré. La dissuasion joue beaucoup, la peur de recevoir une contravention chez soi, d'être convoqué au poste de police etc.

## LA PROSTITUTION

se passe en Suède n'est pas un hasard. Ce pays est un des plus avancés dans la réflexion et la politique d'égalité entre les femmes et les hommes, le Parlement suédois comprenait 44 % de femmes lorsque la loi a été votée. En décembre 2014, le Canada s'est donné une loi qui pénalise l'achat d'acte sexuel et commence à financer l'aide aux personnes prostituées.

### **Les perspectives abolitionnistes en France : un nécessaire accompagnement social des personnes en situation de prostitution**

Les personnes – femmes et hommes – en situation de prostitution subissent un continuum et un cumul de violences. Toutes celles qui sont rencontrées à l'Amicale du Nid<sup>26/</sup> connaissent un ensemble de difficultés profondes dont la précarité et la difficulté à se passer d'un argent rapidement gagné. Elles ont de lourds problèmes de santé, dont des addictions profondes. Elles sont notamment isolées, en rupture familiale, ayant reçu peu d'éducation et de formation, sont sous la contrainte de proxénètes... Les femmes migrantes soumises à des réseaux de trafiquants sont de plus en plus nombreuses à venir demander de l'aide. Le parcours des victimes de traite des êtres humains est long, incertain et onéreux pour faire reconnaître leurs droits (droit de séjour, statut de réfugiée). Malgré l'augmentation des demandes, et l'intensité des violences subies par les personnes, les moyens stagnent et il faut assurer des suivis très soutenus. Les démarches sont complexes, les carences administratives sont importantes. Le « Plan d'action nationale de lutte contre la traite des êtres humains » adopté en mai 2014 n'est toujours pas appliqué.

Loin d'être seulement une question de comportements individuels, la prostitution est une question sociale de la dimension de l'esclavage. Des mesures spécifiques sont donc nécessaires pour permettre aux victimes d'en sortir. Nous ne pouvons donner ici que quelques orientations et informations sur l'accompagnement des personnes prostituées. Il ne se fait ni contre la volonté ni à la place de la personne. Il faut donc que celle-ci souhaite sortir de sa situation. C'est toujours avec le souci de permettre aux personnes prostituées de comprendre le comment de leur situation, de les aider à se réapproprier

<sup>25/</sup> Norvège, Islande, et Finlande. Ce dernier pays a décidé de ne pénaliser que les clients des personnes soumises à la traite des êtres humains. Mais comme les personnes soumises à la traite et menacées par les réseaux et trafiquants ne le déclarent pas, la mesure n'a aucune portée.

<sup>26/</sup> Association française abolitionniste née en 1946 qui avec ses 200 salariées et ses huit établissements en France métropolitaine accomplit

deux missions : celle d'aller-vers, d'accueillir et d'accompagner vers des alternatives à la prostitution, celle de sensibiliser, de former les acteurs sociaux et politiques notamment, et de prévenir la prostitution auprès des jeunes. L'Amicale du Nid rencontre plus de 5 000 personnes sur les routes et dans les rues, et accompagne vers la sortie de la prostitution autour de 4 700 personnes par an.

leur histoire, très souvent douloureuse, à être en capacité de s'ouvrir à elles-mêmes des possibles, de redécouvrir leurs ressources profondes, de se donner les moyens d'agir et d'accéder à la liberté et à la citoyenneté, que l'accompagnement doit être pensé et agi. Mais étant donné les conséquences de la prostitution sur les personnes et leur vécu de violences avant même la prostitution, des barrières souvent très hautes sont à franchir<sup>27/</sup>.

Recherches et expériences permettent d'avancer les enseignements suivants :

Les processus d'entrée dans la prostitution sont similaires, les conséquences aussi, quelles que soient les formes de prostitution ou le degré de coercition subie. Ceci contredit l'idée selon laquelle les femmes qui ne sont pas dans la prostitution de rue auraient moins de problèmes que celles qui sont dans la rue.

La sortie de la prostitution est possible – lorsque les personnes reçoivent un soutien adapté –, mais il s'agit souvent d'un processus long, avec des allers-retours.

Les acteurs sociaux pointent la difficulté et la nécessité de l'aide pour sortir de la prostitution ; le manque de connaissances spécialisées et de services spécifiques centrés sur la sortie de la prostitution renvoient à la responsabilité du gouvernement et des politiques publiques.

Les organismes qui accompagnent les personnes en situation de prostitution doivent s'assurer que leurs actions et services, plutôt que de contribuer à maintenir les personnes dans la situation de prostitution, leur offre un accompagnement proactif qui les aide réellement à quitter la prostitution et à reconstruire leur vie. C'est là que le positionnement abolitionniste est important ! Il n'est pas question de juger les personnes en situation de prostitution, il est question de prendre la mesure de la violence intolérable subie et d'accompagner les personnes en tant que victimes, c'est-à-dire sujets de droit : être victime n'est pas un état mais une situation à un moment donné. Il n'est pas question d'être neutre, il est question d'être avec la personne prostituée et d'être engagé dans la lutte contre cet asservissement patriarcal.

L'analyse et la meilleure connaissance aujourd'hui des processus d'entrée dans la prostitution, sa banalisation, la précarité des jeunes et la violence souvent présente dans les relations filles-garçons montrent l'urgente nécessité d'actions généralisées de prévention auprès des jeunes et de formation de tous les intervenant-es des institutions éducatives, sociales, de police et de justice.

*L'accompagnement social global* des personnes prostituées commence souvent avec l'aller-vers, les maraudes, qui permettent la rencontre avec les personnes prostituées (rue, route, internet). Puis les personnes sont accueillies dans les établissements spécialisés<sup>28/</sup> – dans les territoires où ils existent – ou les associations dédiées. Alors, un contrat tacite ou explicite peut être passé

<sup>27/</sup> Nous nous appuyons sur l'expérience de l'Amicale du Nid et sur une étude anglaise : « Breaking down the barriers. A study of how women exit prostitution » réalisée par l'organisation EAVES et la London South Bank University (2012).

pour entamer un accompagnement vers la sortie. Les moyens sont des logements (le logement peut à la fois être un facteur d'entrée dans la pros-

titution<sup>29</sup>/ et c'est la clé de voûte d'un possible travail vers la sortie), des hébergements de plus en plus difficiles à mobiliser et à financer, et les interventions d'un personnel médical et paramédical formé à la problématique de la prostitution, des travailleurs sociaux, etc. Pour mobiliser les moyens nécessaires il faut une refondation de la politique de lutte contre la prostitution.

### **Le défi de la loi et l'abolition de la prostitution**

Aucun groupe social autre que les prostitué-es n'est autant victimisé, aussi brutalement terrorisé et maltraité. Pourtant, cette exploitation reste tolérée, cette violente maltraitance demeure aujourd'hui une des violations des droits de la personne les plus négligées de la planète. C'est pourquoi, en France, plus de 60 organisations se sont réunies pour construire un mouvement d'abolition de la prostitution : associations féministes, de lutte contre les violences, organisations de jeune<sup>30</sup>/.

Ce mouvement réclame une loi d'abolition de ce système et une politique publique effective, cohérente et globale incluant les mesures suivantes : la suppression de toutes les mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées ; davantage de moyens d'accompagnement social ; la mise en place de véritables alternatives à la prostitution et l'ouverture de droits effectifs pour toutes les personnes prostituées, notamment étrangères ; l'interdiction de tout achat d'acte sexuel et la pénalisation des clients ; le renforcement de la lutte contre toute forme de proxénétisme ; une politique de prévention, de formation, et d'information à la réalité de la prostitution ; une politique ambitieuse d'éducation à une sexualité libre et respectueuse de l'autre, et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces revendications, par ailleurs soutenues par une confédération syndicale, concernent l'ensemble du mouvement social. Garantir que personne ne soit poussé à se prostituer pour survivre, protéger les personnes sorties de la prostitution d'un retour à la précarité sont des enjeux sociaux déterminants.

Seule une loi appréhendant le système prostitutionnel dans sa globalité permettra de refonder l'abolitionnisme en France et de donner des moyens suffisants pour aider les victimes<sup>31</sup>/.

La proposition de loi « *renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*<sup>32</sup>/ » déposée à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2013, écrite par plusieurs député-es<sup>33</sup>/ et soutenue par la ministre des Droits des femmes, a été adoptée

<sup>28</sup>/ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

<sup>29</sup>/ Un certain nombre de jeunes, étudiant-es ou pas, sont amené-es à accepter des rapports sexuels subis pour « payer » leur loyer au propriétaire.

<sup>30</sup>/ Auquel se joignent des personnes sorties de la prostitution dont certaines appartiennent au mouvement des Survivantes de la prostitution.

<sup>31</sup>/ Une Résolution pour rappeler la position abo-

litionniste française et introduire l'idée qu'il fallait responsabiliser les clients a été votée à l'unanimité des partis représentés à l'Assemblée nationale en décembre 2011.

<sup>32</sup>/ Voir le site Légifrance.

<sup>33</sup>/ Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale, Maud Olivier, Ségolène Neuville, Guy Geoffroy, Sébastien Deneja, Marie-George Buffet.

à une large majorité transpartisane le 4 décembre 2013. Le 30 mars 2015, le Sénat, dans sa majorité, a montré son attitude conservatrice et patriarcale en rétablissant le délit de racolage passif, en supprimant la pénalisation des clients et en changeant le titre de la loi pour « *proposition de loi visant à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, contre le proxénétisme et pour l'accompagnement des personnes prostituées* ». Si on peut être d'accord avec les éléments de ce titre séparément, l'ensemble, en distinguant et séparant prostitution et traite des êtres humains, en rétablissant le délit de racolage et rejetant la pénalisation des prostitueurs-clients ne permet plus une approche globale et n'est plus une loi abolitionniste.

Aucune violence causée par autrui ne devrait pouvoir être aménagée. Le système prostitutionnel largement impensé jusqu'alors suscite aujourd'hui le débat. Ce débat permet de mettre la lumière sur l'effroyable contrainte pour des millions de personnes (femmes et enfants surtout, mais hommes aussi) dans le monde de vendre l'accès à leur corps parce que c'est la seule chose qu'elles-ils possèdent et que ce corps est convoité comme un *objet* et utilisé comme *moyen* de faire des profits par les trafiquants. Ce débat permet aussi d'éclairer les effets du libéralisme économique, de son idéologie et de la marchandisation généralisée. Ce débat montre dans notre société, celle d'un *pays riche*, la précarité des jeunes, des femmes, l'isolement et la désaffiliation d'un grand nombre ainsi que les ravages des violences intrafamiliales.

Enfin ce débat incite à réfléchir ensemble au projet de société plus égalitaire que nous voulons construire, en particulier avec les jeunes générations. La prostitution constitue une atteinte à la dignité et s'oppose à toute idée de libération sexuelle. Elle est le contraire d'un projet d'émancipation. Abolir la prostitution est donc une ardente obligation. ▣

**Un livre de  
Claudine Legardinier,  
une publication  
des éditions**

**SYLÉPSE**  
EDITIONS

